

Assemblée générale du 23 septembre 2020

Salle Voli La Croix Valmer

Introduction du Président

Chers amis

Bienvenue à notre assemblée générale 2020 qui n'a pu se tenir fin juillet cause aux mesures sanitaires. Comme il est mentionné dans la convocation nous avons obligation de porter le masque pour les deux réunions.

Assemblée Générale Ordinaire

Je commencerais par le rapport moral pour l'exercice 2019/2020 ensuite nous entendrons notre Secrétaire Général Christian MARMAN qui nous présentera le rapport financier (exercice et bilan) notre trésorier Jacques Billot étant retenu. Nous aurons le vote des résolutions avec le renouvellement des administrateurs.

Mais tout d'abord, je voudrais vous faire part du décès de Pierre SCHRICKE dit « Tom » qui a été très actif au sein de l'Association et surtout avec l'Association « Les Amis du Vallon Valmer ». Rafik RATHLE notre Président d'honneur va nous dire quelques mots sur notre ancien vice-président Tom.



RAPPORT MORAL

Au cours de cette année la charge de travail de l'Association a été diminuée avec l'apparition du coronavirus et par la suite le confinement qui a annulé les commissions et réunions avec la Commune et autre instance locale. L'ASSCV a été beaucoup plus sollicité par les commissions externes au titre de l'UDVN FNE 83 en traitant les dossiers par réponse numérique notamment pour la CDPENAF et la CDNPS.

Nos réunions Conseil d'Administration ce sont également faites par échange mails et après le déconfinement en tenant ces Conseils dans un espace extérieur pour respecter les mesures.

Nous avons profité de cette pause pour réfléchir à nouveau à notre mode de communication en revoyant notre logo et notre site internet. Par ailleurs nous avons pensé qu'une communication par page Facebook à l'instar de la Commune et autres acteurs pourrait également nous amener d'autres publics et adhérents (on vous présentera le logo et la page Facebook après l'approbation de l'exercice 2019).

Cependant même si nous étions en pause l'ASSCV a été obligé de réagir à la nuisance provoquée par le survol des hélicoptères sur la Commune avec un survol intense à partir du 10 juillet et à la nouvelle nuisances apparu au mois d'août avec le fonctionnement de l'hélicoptère de la Villa Louise ? La Commune et l'ASSCV sont maintenant invité aux réunions de l'observatoire des hélicos sous la présidence du Sous-préfet et lorsque que j'ai saisi le Sous-préfet de la nuisance provoqué par le survol incessant au-dessus de la Commune celui-ci à diligenter la gendarmerie de l'air pour voir le problème en me contactant. Quant au fonctionnement de l'hélicoptère de la Villa Louise le Collectif S.HELICO a déposé une plainte pour nuisances sonores. Plainte qui a été transmise au Procureur de la république et au Préfet. L'ASSCV devrait être entendu pour cette plainte.

De notre côté suite au classement sans suite du Procureur de la république de Draguignan concernant l'infraction pour défrichement illégal dans une zone Espace Boisé Classé (EBC) dans la propriété de la Villa Louise avec la notification ci jointe :

« Le 9 mars 2020, le Service du Procureur de la République a notifié à l'avocat des Associations que, vu l'article 6 al 1 du code de procédure pénale, les poursuites pénales ne seront pas engagées au motif que les faits relevés ou dénoncés dans la procédure constituent bien une infraction mais que le délai fixé par la loi pour les juger est dépassé. »

Sur Conseil de notre avocat de saisir le Doyen des juges d'instruction pour que cette plainte soit de nouveau examinée en nous portant partie civile, notre Conseil a décidé de suivre cette voie attendons la nouvelle instruction(le thème des hélicoptères sera repris dans la réunion publique).

Concernant la plainte pour défrichement par la SCI Sud 26 le dossier est toujours en examen par la DDTM.

La parole est donnée à Christian Marmain pour présenter le Bilan financier 2019. (Voir annexes)

Association pour la sauvegarde des sites de La Croix Valmer
Bilan au 31 décembre 2019

Actif	2018	2019	Passif	2018	2019
Banque	19705	12416	Réserves	73127	73328
Cotisations à créditer		6012			
Chèques à payer			Provisions	40	
COMPT E LIVRET	53559	53729		76101	
INVERSE L SUR LIVRET		170			
COMPT E EPVV	64	65			
			Résultat de l'exercice	-2974	-7119
TOTAL	73328	66209	TOTAL	73328	66209

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES SITES DE LA CROIX VALMER
Comptes de résultat 2018/2019

RECETTES	2018	2019
Cotisations	5259	6012
Intérêts sur livret	375	170
TOTAL	5628	6182
DEPENSES ANNUELLES		
Traictés	418	369
Papeterie	3784	612
Dons divers		1737
AG Traictés	870	1170
Téléphone	762	1512
Déplacements	670	2553
Internet		613
Cotisations/Abonnements	414	646
Site internet	1034	1698
Procédures		2408
TOTAL DEBITS	8602	13301
SOLDE EXERCICE		-7119

L'assemblée ayant le quorum 104 présents et représentés pour 311 adhérents Je propose à l'assemblée de passer au vote des Résolutions (voir annexes)

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES SITES DE LA CROIX VALMER
Assemblee Générale Ordinaire du 23 Septembre 2019
Rég. Inf. 14433 du 06/09/2019
Le quorum, étant obtenu, les résolutions prennent effet.

Résolutions

1ère Résolution - Rapport du Président et rapport du Trésorier
L'Assemblée, après avoir entendu les rapports du Président et du Trésorier, les approuve et donne suite à ses propositions membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019.
La résolution est votée à l'unanimité.

2ème Résolution - Cotisations
Finances de la cotisation pour l'année 2021. Le Trésorier propose de maintenir la cotisation annuelle au même montant de 30 euros (au 1^{er} janvier de 15 euros pour les cotisations, enfants et parents isolés).
La résolution est votée à l'unanimité.

3ème Résolution - Conseil
M. Olivier DA CUNHA se représente aux suffrages de votre Assemblée (vote).
La résolution est votée à l'unanimité. M. Olivier DA CUNHA est élu.
M. Jean-Marie PEYROL se ne représente pas.
M. Pierre BOURGEOIS est élu.

4ème Résolution - Action en justice
L'Assemblée demande au Conseil de poursuivre ou d'introduire tous recours ou actions en justice qui lui paraîtront nécessaires, en application des procédures définies par les statuts.
La résolution est votée à l'unanimité.

5ème Résolution - Adhésions
L'Assemblée Générale prend acte des résolutions et adhésions intervenues depuis la dernière Assemblée Générale (adhésions à l'effectif).
La résolution est votée à l'unanimité.

6ème Résolution - Formalités
L'Assemblée assure tout pouvoir au Conseil pour effectuer toutes formalités et publications à l'issue de la présente réunion.
La résolution est votée à l'unanimité.

Je vous informe que beaucoup de sujets non traités dans cette AG vont être présentés et débattus dans la Réunion publique qui suit à savoir :

Merci de votre attention

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES SITES DE LA CROIX VALMER
Comptes de résultat 2018/2019

RECETTES	2018	2019
Cotisations	5255	6012
Intérêt sur livret	373	170
TOTAL	5628	6182
DEPENSES ANNUELLES		
Timbres	418	369
Papeterie	3784	612
Dons divers		1737
AG Tirages	870	1170
Téléphone	762	1512
Déplacements	670	2535
Interface		613
Cotisations/Abonnements	414	646
Site internet	1034	1698
Procédures		2408
TOTAL DEBITS	8602	13301
SOLDE EXERCICE		-7119

Tableaux mis à jour suite erreur lors de la présentation à l'Assemblée générale

Association pour la sauvegarde des sites de La Croix Valmer

Bilan au 31 décembre 2019

Actif	2018	2019	Passif	2018	2019
Banque	19705	12416	Réserves	73127	73328
Cotisations à créditer		6012			
Chèques à payer			Provisions	40	
COMPTE LIVRET	53559	53729		76101	
INTERET SUR LIVRET		170			
COMPTE EPVV	64	65			
			Résultat de l'exercice	-2974	-7119
TOTAL	73328	66209	TOTAL	73328	66209

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 Septembre 2020
(Le quorum étant obtenu les résolutions peuvent être votées)

Résolutions

1ère Résolution : Rapport du Président et rapport du Trésorier

L'Assemblée, après avoir entendu les rapports du Président et du Trésorier, les approuve et donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2019.

Rapport moral la résolution est votée à la majorité

Bilan financier la résolution est votée à la majorité moins une abstention

2ème Résolution : Cotisations

- Fixation de la cotisation pour l'année 2021. Le Trésorier propose de maintenir la cotisation annuelle au niveau actuel de 30 euros (tarif familial de 15 euros pour les conjoints, enfants et petits-enfants).

La résolution est votée à la majorité

3ème Résolution : Conseil

- M. Olivier DA CUNHA se représente aux suffrages de votre l'Assemblée (vote).

La résolution est votée à la majorité. M. Olivier DA CUNHA est élu.

- M. Jean Marie PEYROL ne se représente pas.
- M. Pierre SCRICKE décédé

4ème Résolution : Action en justice

L'Assemblée demande au Conseil de poursuivre ou d'introduire tous recours ou actions en Justice qui lui paraîtrait nécessaire, en application des procédures définies par les statuts.

La résolution est votée à la majorité

5ème Résolution : Radiations - Adhésions

L'Assemblée Générale prend acte des radiations et adhésions intervenues depuis la dernière Assemblée Générale (tableaux affichés).

La résolution est votée à la majorité

6ème Résolution : Formalités

L'Assemblée donne tout pouvoir au Conseil pour effectuer toutes formalités et publications à l'issue de la présente réunion.

La résolution est votée à la majorité